

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES JURIDIQUES

ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Sous la direction de Philippe Roussel Galle, LexisNexis, Droit 360°, juin 2012, 986 pages, 89 euros

Ainsi que le souligne utilement Philippe Roussel Galle, si le droit des entreprises en difficulté entretient des relations étroites avec de nombreuses branches du droit – droit des sûretés, droit des sociétés, droit du travail, droit des contrats –, c'est également un droit pragmatique dont les considérations idéologiques et des priorités variables dans le temps – redresser l'entreprise, sauver les emplois, payer les créanciers – conduisent le législateur à lui faire subir régulièrement des modifications plus ou moins profondes.

Ces adaptations nécessaires se révèlent cependant trop souvent peu coordonnées, voire antinomiques avec les autres branches du droit. D'où la nécessité pour le praticien de disposer d'un outil de travail complet, pratique et à jour : c'est dans cette perspective que s'inscrit l'ouvrage que publie LexisNexis sous la direction de Philippe Roussel Galle, avec pour objectif de donner les clés des articulations entre ces différentes branches du droit, d'apporter des solutions et de mettre en garde contre les multiples pièges d'une législation dense et en constant changement.

Il s'agit d'un ouvrage collectif, une trentaine d'auteurs, universitaires, magistrats et professionnels du droit des entreprises en difficulté ayant apporté leur expertise, avec le souci constant de traiter les sujets abordés, non seulement sur le plan du droit, mais aussi sous un angle pratique et concret.

Ce souci du pratique et du concret s'exprime ainsi au travers des « Coins du praticien » qui émaillent l'ouvrage pour répondre à des interrogations auxquelles la seule lecture ou un simple commentaire des textes ne donnent pas de réponse. Ainsi, par exemple, « Dessaisissement appliqué à un bien insaisissable : est-ce permis ? » (p. 265), « Assigner en redressement, une solution pour limiter les pertes ? » (p. 316), « Contestations portant sur la rupture des contrats de travail dans les procédures collectives » (p. 568) ou encore « Transformateurs et entreprises en difficulté : attention, danger » (p. 689).

Il s'exprime également au moyen des tableaux de synthèse qui offrent une vue d'ensemble du sujet qui vient

d'être traité et grâce aux très nombreuses références doctrinales et jurisprudentielles qui contribuent à rendre les recherches encore plus aisées.

Après cette brève présentation, il convient de s'attacher au contenu de l'ouvrage, véritable encyclopédie du droit des entreprises en difficulté, « terre de conflits et terre de rencontres » ainsi que le constatent les auteurs, et qui détermine le plan retenu.

Sont successivement étudiées sous un titre « Personnes, sociétés et groupements » les incidences de la procédure retenue selon la forme de la personne en cause (EIRL, profession libérale, société, association) et selon la situation familiale (incidences du régime matrimonial, d'une dissolution de ce régime, du décès du débiteur, de l'existence d'une indivision). Sous ce titre est également étudiée l'incidence de difficultés sur les contrats (contrats en cours, continuation, cession, sort du bail commercial), sur les sûretés (sûretés réelles, sûretés personnelles et fiducie sûreté), de même que sur la procédure (procédure civile, voies d'exécution, arbitrage, etc.).

Sont à signaler les développements importants consacrés au droit social (traitement particulier des créances salariales, incidences de la rupture du contrat de travail) et ceux touchant au droit bancaire et financier ainsi qu'à la responsabilité des tiers dans la survenance des difficultés affectant une entreprise, spécialement celle des fournisseurs de crédit, et au rôle des créanciers publics au travers des aides publiques aux entreprises en difficulté, à leur traitement fiscal ainsi qu'aux sanctions patrimoniales, professionnelles et pénales.

Il faut enfin signaler la présentation qui est faite des particularités du droit des entreprises en difficulté en Alsace-Moselle, des conditions d'ouverture et de déroulement des procédures soumises au droit européen et des principes garantis aux justiciables par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

L'ouvrage se clôt par une présentation du droit international privé de la faillite et des conditions d'ouverture et de déroulement d'une procédure d'insolvabilité internationale.



ALAIN CERLES
Avocat
à la cour
Paul Hastings
Paris

DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Corinne Saint-Alary-Houin, Lextenso-Editions, Domat droit privé, 7^e édition, 944 pages, 47 euros.

Parmi ses nombreuses fonctions au sein de la Faculté de droit de Toulouse, Corinne Saint-Alary-Houin codirige le Centre de recherche sur les entreprises en difficulté. Sa connaissance approfondie des problématiques liées aux difficultés des entreprises, tant sur le strict plan du droit que de la pratique, explique le succès, depuis la première édition, de son ouvrage consacré au droit des entreprises en difficulté, tant auprès des étudiants, dont la plupart des programmes de Master comportent l'étude des procédures collectives, que des praticiens.

Si cette septième édition reprend le plan adopté dès l'origine, distinguant dans une première partie la prévention et le traitement non judiciaire des entreprises en difficulté et dans une seconde partie le traitement judiciaire de ces mêmes difficultés, elle comporte de très nombreuses innovations puisque sont présentées et étudiées, outre les plus récentes modifications apportées à la loi du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises, la loi du 22 octobre 2010 de régulation bancaire, qui a créé une nouvelle procédure de sauvegarde financière accélérée, et l'ordonnance du 9 décembre 2010 ayant adapté le livre VI du Code de commerce au statut de l'EIRL.

Dès sa première édition, l'ouvrage de Corinne Saint-Alary-Houin s'est signalé par la richesse des références jurisprudentielles, souvent assorties d'une brève analyse, sous forme de notes de bas de page. Cette nouvelle édition prend en compte la jurisprudence la plus récente tant des tribunaux de commerce que des cours d'appel et surtout de la cour de cassation, mettant en valeur le rôle majeur des juridictions qui montrent leur aptitude à donner toute leur ampleur aux textes pour sauver les entreprises et à alerter le législateur sur les réformes qui s'imposent.

Doit être signalée la très longue introduction (environ 60 pages) qui retrace, depuis le Code de commerce de 1807, les évolutions successives du « droit des faillites », aujourd'hui droit des entreprises en difficulté. Elle permet de bien appréhender comment cette modification de terminologie révèle l'évolution d'une discipline orientée à l'origine vers le désintéressement des créanciers du commerçant défaut-

lant pour devenir un ensemble de règles destiné à prévenir et à traiter les défaillances de l'entreprise, l'intitulé de la loi du 26 juillet 2005 manifestant la volonté du législateur de considérer que « la sauvegarde des entreprises est un enjeu majeur pour notre économie et les hommes qui la développent » (exposé des motifs du projet de loi).

La première partie de l'ouvrage est divisée en deux grands titres : « Prévention détection » et « Traitement consensuel des difficultés des entreprises ». Sous le premier titre est étudiée la prévention par l'information économique, qu'il s'agisse de l'information comptable ou de l'information par les tiers, greffes, registres du commerce, conservations des hypothèques et de l'alerte des dirigeants : droit d'alerte, droit de convocation du président du tribunal ainsi que les pratiques spontanées de prévention-détection telles que les comités de prévention des difficultés des entreprises mis en place par les chambres de commerce avec l'appui des experts comptables.

Le second titre traite de l'intervention des pouvoirs publics, essentiellement au moyen d'aides dont le régime est strictement réglementé par Bruxelles, et des structures d'intervention de l'État telles que les CODEFI ou le CIRI. Ce second titre présente également ce que l'auteur qualifie de « traitement privé des difficultés des entreprises » c'est-à-dire le mandat ad hoc et la procédure de conciliation, une place étant réservée aux particularités du règlement amiable des difficultés des exploitations agricoles.

Si la deuxième partie fait une large place à la procédure de sauvegarde qui, selon la volonté du législateur, devrait être la procédure de principe, le redressement et la liquidation judiciaires font l'objet d'une étude approfondie. Une place importante est enfin consacrée au sort du chef d'entreprise du fait que les procédures collectives ont, aujourd'hui encore, un retentissement sur sa situation patrimoniale et personnelle, en dépit de ce que la loi du 26 juillet 2005 ait marqué un recul très important des sanctions civiles essentiellement patrimoniales pouvant être encourues par le chef d'entreprise.

En matière de droit des difficultés des entreprises, avec cette nouvelle édition, l'ouvrage de Corinne Saint-Alary-Houin reste bien une incontournable référence. ■

BANQUE & DROIT

18 rue La Fayette 75009 Paris
Fax : 01 48 24 12 97
www.revue-banque.fr

Avis aux lecteurs. Les articles publiés dans Banque & Droit n'expriment que le point de vue de leurs auteurs. Le contenu de ces articles n'engage pas Revue Banque ou la FBF qui n'entendent pas prendre position à leur égard.

La reproduction totale ou partielle des articles publiés dans Banque & Droit, sans accord écrit de la société Revue Banque SARL, est interdite conformément à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique.

Fondateur : François de Juvigny

Directeur de la publication : Valérie Ohannessian

Secrétaire général : Pierre Coustols

Rédacteur en chef : Élisabeth Coulomb

Secrétariat de rédaction : 1^{er} SR, Alain de Seze (54 17) ; Christine Hauvette (54 10)

Maquette : 1^{er} maquettiste, Emmanuel Gonzalez (54 12) ; Alexandra Démétriadis (54 18)

Comité éditorial : Thierry Bonneau, Université Paris II (Panthéon-Assas) ; Gérard Gardella, Société Générale ; Jean-Louis Guillot, BNP Paribas ; Nicolas Molfessis, Université Paris II (Panthéon-Assas) ; Jean Naslin, CNCE ; François Scherer, La Banque Postale ; Hubert de Vauplane, Kramer Levin Naftalis & Frankel.

Comité de lecture : Philippe Arestan, Calyon ; Thierry Bonneau, Université Paris II (Panthéon-Assas) ; Alain Cerles, Paul Hastings-Paris ; Gérard Gardella, Société Générale ; Jean-Louis Guillot, BNP Paribas ; Jean-Pierre Mattout, Kramer Levin Naftalis & Frankel ; Thierry Samin, Société Générale ; Michel Storck, Faculté de droit de Strasbourg.

Pour nous contacter, devant chaque numéro, ajouter l'indicatif 01 48 00.

Abonnements : Revue Banque-IGEDOC, 39 rue Marcelin-Berthelot 93 700 Drancy. - Tél. : 01 43 62 66 63,

Fax : 01 72 33 55 05, **courriel :** revue-banque.abo@igedoc.net.

ISSN 1777-5752/CPPAP 0614 T 84972 - Imprimé à Pulnoy (54) par SPEI - Dépôt légal 4^e trimestre 2012.